

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31489**

### Intitulé

MASTER : MASTER Comptabilité - contrôle - audit (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Université d'Angers, Université de Bordeaux, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Bretagne Sud, Université de Caen Normandie, Université Clermont Auvergne, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de la Réunion, Université de Limoges, Université de Lorraine, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Poitiers, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rouen, Université de Strasbourg, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université d'Orléans, Université Grenoble Alpes, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Paris 13, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris-Saclay, Université Paris-Sud - Paris 11, Université de Rennes 1, Université Toulouse 1 Capitole, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Université Paris-Dauphine, Université de Lille, université de Nice, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université du Maine - Le Mans	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam, Président de l'Université

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

314 Comptabilite, gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception, mise en place et amélioration du système d'information comptable et financière au sein d'un cabinet d'expertise-comptable et d'audit, de commissariat aux comptes ou d'une direction financière d'entreprise (PME-PMI ou grandes structures)
- Participation aux choix économiques de l'entreprise ou des clients du cabinet en produisant des informations comptables, financières, économiques, juridiques pertinentes pour la prise de décision
- Conseil en matière fiscale, juridique, de gestion, d'organisation d'entreprises ou d'associations
- Supervision, tenue et consolidation, des comptabilités d'entreprises
- Révision et appréciation des comptabilités
- Présentation des comptes annuels, établissement des déclarations fiscales, sociales et juridiques ; audit des comptes annuels et contrôle de l'organisation
  - Concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques
- Produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes.
- Etablir des bilans, des analyses comptables et financières
- Conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns en matière comptable et financière
- Intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités
- Produire et exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets)
- Gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan)
- Négocier avec les tiers (banques par exemple) ou assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social
- Rechercher dans la documentation technique (Code général des impôts, par exemple) les réponses à une question imprévue et parfois complexe et communiquer par oral et par écrit, parfois en anglais, les résultats de son travail (exemple : préparer la communication financière de l'entreprise)
- Comprendre et savoir expliquer l'évolution de l'environnement économique et juridique de l'entreprise dans un cadre international
  - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accrédités.

#### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Activités de services administratifs et de soutien
- O : Administration publique
- Auditeur junior comptable et financier (interne ou externe)
- Collaborateur/Responsable comptable
- Responsable de la consolidation des comptes et du reporting financier
- Responsable des services administratifs, comptables et financiers
- Responsable de l'audit et du contrôle comptable et financier

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

- M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers
- M1204 : Contrôle de gestion
- M1201 : Analyse et ingénierie financière
- M1205 : Direction administrative et financière
- M1206 : Management de groupe ou de service comptable

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31489 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention</li> <li>- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31489 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale</li> <li>- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines</li> <li>- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</li> <li>- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux</li> <li>- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31489 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation</li> <li>- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31489 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</li> <li>- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe</li> <li>- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif</li> <li>- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité</li> <li>- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015
- Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017

Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 24/02/2017  
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018  
Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018  
Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 18/05/2018  
Université de Rouen, arrêté du : 28/09/2017  
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018  
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis, arrêté du : 03/07/2015  
Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015  
Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018  
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016  
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016  
Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016  
Université Nice , arrêté du : 29/05/2018  
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 22/03/2016  
Université Paris 13, arrêté du : 19/02/2015  
Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 12/10/2015  
Université Paris-Dauphine, arrêté du : 04/11/2014  
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015  
Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015  
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017  
Université Paris-Saclay, arrêté du : 10/07/2015  
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 15/07/2015  
Université Rennes 1, arrêté du : 23/06/2017  
Université Toulouse 1 Capitole, arrêté du : 23/05/2016

#### **Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

#### **Références autres :**

##### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### **Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Cnam Paris](#)

[Université d'Angers](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Bretagne Sud](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de la Réunion](#)

[Université de Limoges](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université d'Orléans](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris 13](#)

Université Paris Descartes - Paris 5

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12

Université Paris-Est Marne-La-Vallée

Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10

Université Paris-Saclay

Université Paris-Sud - Paris 11

Université Rennes 1

Université Toulouse 1 Capitole

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**